Cyclo-cross du Pays d'Apt : règlement

1. Date, lieu, horaires & organisation

La manifestation Cyclo-cross du Pays d'Apt se déroule le dimanche 10 janvier 2027 de 11h00 (début du retrait des dossards) à 16h00 (remise des prix), à Gargas (84).
Cyclo-cross du Pays d'Apt est organisé sous l'égide de la fédération UFOLEP, par le club Vélo Club Apt (VCA) basé à Gargas et bénéficiant d'une double affiliation : UFOLEP et FFC.
Les commissaires, juges et officiels sont désignés par le comité régional UFOLEP Région Sud.
Le Cyclo-cross du Pays d'Apt sert de support au Championnat Région Sud UFOLEP 2026-2027.

2. Inscription et participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés UFOLEP, FFC, FSGT, FFTRI.
Les coureurs non licenciés à l'UFOLEP, doivent créer un PASS CYCLO-CROSS UFOLEP à présenter lors du retrait de leur dossard.
Aucun dossard ne peut être attribué sans ce document, essentiel pour l'assurance.
Les engagements doivent être réalisés en ligne sur le site veloclubapt.fr/cyclo-cross entre le 1er octobre 2026 et le 8 janvier 2027 à minuit (clôture des inscriptions). Aucun engagement ne peut être réalisé sur place.

3. Prix d'inscription

L'engagement est offert à toutes les femmes, afin de promouvoir la pratique du cyclisme féminin.
Pour les hommes, le prix d'inscription est de 12€ pour les licenciés UFOLEP, et de 15€ pour les autres.
Les mineurs doivent avoir l'autorisation parentale pour participer à une course.

4. Courses et programme

A partir de 10h00 : retrait des dossards et transpondeurs.
COURSE 1 (40 min) / 12h30
Adultes masculins 70 ans et plus, nés en 1957et avant.
Adultes masculins 60 ans et plus, nés de 1958 à 1967.
Adultes masculins 50/59 ans, nés de 1968 à 1977.
COURSE 2 (35 min) / 13h30
Jeunes masculins 15/16, nés en 2011 ou 2012 (35 mn).
(Possibilité de surclassement des jeunes nées en 2013 à la demande des parents. Nous contacter par email : brunocavelier84@gmail.com)
30 secondes après, course féminine toutes catégories (35 mn).
Adultes féminines 60 ans et plus, nées en 1967 et avant.
Adultes féminines 50/59 ans et plus, nées de 1968 à 1977.
Adultes féminines 40/49ans, nées de 1978 à 1987.
Adultes féminines 30/39 ans, nées de 1988 à 1997.
Adultes féminines 20/29 ans, nés de 1998 à 2007.
Adultes féminines 17/19 ans, nés de 2008 à 2010.
Jeunes féminines 15/16 ans, nés en 2011 ou 2012.
COURSE 3 (50 min) / 14h30
Adultes masculins 40/49 ans, nés de 1978 à 1987.
Adultes masculins 30/39 ans, nés de 1988 à 1997.
Adultes masculins 20/29 ans, nés de 1998 à 2007.
Adultes masculins 17/19 ans, nés de 2008 à 2010.

5. Chronométrage et classements

Le chronométrage est réalisé de manière électronique, grâce à un transpondeur fourni lors du retrait du dossard.
Ce transpondeur est à restituer dès la ligne d'arrivée franchie.
Pour chaque course, il est établi plusieurs classements :

- Classement scratch à titre informatif (pas de récompense).
- Classements par catégories d'âges telles que définies au point 5.
- Classement du Championnat Région Sud UFOLEP (CF point 8).

Après le passage du vainqueur au classement scratch de chaque course, les coureurs ayant pris un (ou plusieurs) tour de retard doivent également s'arrêter, mais sont classés avec un (ou plusieurs) tour de retard.

6. Récompenses

Des cadeaux sont attribués aux trois premiers de chaque catégorie d'âge et sexe, telle que définie dans le point 5.
La remise des récompenses est prévue à 16h00. Seules, les personnes présentes seront récompensées.

7. Championnat Région Sud UFOLEP

Le Championnat Région Sud UFOLEP est réservé aux coureurs licenciés UFOLEP dans un club de la Région Sud, et disposant d'une carte de compétiteur UFOLEP Cyclo-cross pour la saison 2026-2027.
Médailles or/argent/bronze aux trois premiers de chaque catégorie d'âge UFOLEP, maillot de champion régional aux vainqueurs.

8. Matériel

Le port d'un casque homologué UCI est obligatoire durant toute la durée des épreuves, ainsi qu'à l'échauffement.
Seuls les vélos de cyclo-cross sont autorisés (VTT interdits), mais les vélos de Gravel sont tolérés s'ils ne disposent pas de suspension, s'ils ont un cintre de type course, des roues de type 700/28'' équipés de pneus de 33mm de section au maximum.
La section des pneus ou boyaux ne doit pas excéder 33mm.
Changement de matériel : le changement de vélo est autorisé exclusivement dans la zone de dépannage.
Le changement de roue est autorisé exclusivement dans la zone de dépannage.
Le transport d'un bidon est autorisé mais le passage de bidon est interdit.
Les tenues de club sont obligatoires.

9. Déroulement des épreuves

L'appel des coureurs se fait nominativement 10 minutes avant l'heure de départ.
Chaque coureur doit avoir un pied à terre au moment du départ.
Les concurrents partent pour un temps donné (voir point 5) selon leurs catégories, et après les 2 premiers tours de l'épreuve, le nombre de tours restants est affiché au niveau de la ligne d'arrivée.
Le dernier tour est signalé par une cloche.

10. Placement sur la grille de départ

Le placement sur la grille de départ est établi par ordre d'inscription à partir de la deuxième ligne.
La première ligne est réservée aux coureurs invités par l'organisation et/ou désignés par le directeur de course.

11. Protocole

En cas de non présence d'un concurrent a la remise des récompenses, elles ne sont pas attribuées ni remises à une personne représentant le coureur.

12. Echauffement

Reconnaissance officielle du parcours :
Samedi 9 janvier 2027 de 10h à 17h et dimanche 10 janvier 2027 de 10h à 12h.
Parcours interdit en dehors de ces plages horaires.
Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves.
Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve ou de l'échauffement.
Les coureurs ne respectant pas ces consignes seront disqualifiés sans préavis.

13. Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraîne la disqualification du coureur.

14. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par email au directeur de course, dans les 24h suivant l'épreuve, à l'adresse suivante : brunocavelier84@gmail.com
Les réclamations relevant du championnat régional UFOLEP sont transmises au comité Région Sud UFOLEP.

15. Contrôle antidopage

En cas de contrôle antidopage, tout concurrent désigné doit y satisfaire.
Le manquement au contrôle antidopage est sanctionné par les lois et règlementations y affairant.

16. Résultats et classements

Les classements sont établis par les officiels désignés par le comité régional UFOLEP.
Les classements sont publiés sur le site web veloclubapt.fr/cyclo-cross, le 10 janvier 2027 avant minuit.